



BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES

BAGNOLS

N° 1

Le 30 juillet 2020

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 juillet 2020

Tous les conseillers municipaux sont présents.

Secrétaire de séance : Jonathan BERTHOULE.

I. ELECTION DU MAIRE

Les membres du Conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Mme BOYER Marie-Claire, la plus âgée des membres du Conseil municipal, et sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 11 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 9 - Majorité absolue : 5

Monsieur VERDIER Alexandre a obtenu 9 (neuf) voix. Monsieur VERDIER Alexandre, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire et a été immédiatement installé.

II. DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré, à 9 voix pour et 2 abstentions (BOYER Marie-Claire et SAINT-ROYRE Stéphane), d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au Maire.

III. ELECTION DES ADJOINTS

Election du premier adjoint :

Nombre de bulletins : 11 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 9 - Majorité absolue : 5

Monsieur CHASSARD Philippe a obtenu 9 (neuf) voix. Monsieur CHASSARD Philippe, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

Election du deuxième adjoint :

Nombre de bulletins : 11 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 9 - Majorité absolue : 5

Monsieur DIF Thierry a obtenu 9 (neuf) voix. Monsieur DIF Thierry, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé.

Election du troisième adjoint :

Nombre de bulletins : 11 - Bulletins blancs ou nuls : 2 - Suffrages exprimés : 9 - Majorité absolue : 5

Monsieur BERTHOULE Jonathan : 9 (neuf) voix. Monsieur BERTHOULE Jonathan, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

SEANCE DU 17 juillet 2020

Excusée : Cécile MAHE (Pouvoir à Annie THERET-BIET) / Secrétaire de séance : Annie THERET-BIET.

I. DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier au Maire certaines délégations :

- 1° De décider de la conclusion et de la révision des baux d'immeubles
- 2° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- 3° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- 4° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières
- 5° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges
- 6° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros
- 7° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts
- 8° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme
- 9° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €
- 10° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (5 000 € par sinistre)
- 11° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal (fixé à 30 000 € par année civile)
- 12° D'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique
- 13° De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

Unanimité.

II. INDEMNITES DE FONCTION AUX ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil municipal, à 10 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE), décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire à 9.90 % de l'indice 1027.

III. MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Conseil municipal propose de dresser une liste de 24 noms :

Commissaires titulaires : FAUGERE Paul - BERTRAND Jean-Louis - GUITTARD Colette - BERTHOULE Olga - MARION Gérard - FERVEL Annie - CHARBONNEL Aimé - MONESTIER Annie - GUILLAUME André - MATHIEU Éric - TRONCHE Marie-Paule - LHUILLERY Pierre-Yves.

Commissaires suppléants : CHENEAU Nicole - SERONDE Catherine - DIF Thierry - LEGOUFFE Thierry - MARION Alain - VERDIER Joël - MATHIEU Alain - SAUTAREL Jean-Louis - LONGEVIALLE Marie - MANARANCHE Murielle - RIBOULET Annick - JUILLARD Régis.

IV. COMMISSION APPEL D'OFFRES

Membres titulaires : CHASSARD Philippe, DIF Thierry, SAINT-ROYRE Stéphane.

Membres suppléants : THERET-BIET Annie, DIF Nicolas, LEOTY Daniel.

V. COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION	MEMBRES
Gestion de l'administration, personnel et bâtiments communaux	CHASSARD Philippe - LEOTY Daniel THERET-BIET Annie - BOYER Marie-Claire
Finances	MAHE Cécile - DIF Nicolas - LEOTY Daniel BOYER Marie-Claire
Voirie, travaux et sécurité	DIF Thierry - BERTHOULE Jonathan PASSELAIGUE Anaïs - BOYER Marie-Claire
Entretien, propreté, embellissement et suivi du patrimoine privé	CHASSARD Philippe - DIF Thierry THERET-BIET Annie - SAINT-ROYRE Stéphane
Festivités, évènements, associations et sport	BERTHOULE Jonathan - DIF Nicolas THERET-BIET Annie - BOYER Marie-Claire
Culture, cérémonies et éducation	BERTHOULE Jonathan - LEOTY Daniel THERET-BIET Annie - SAINT-ROYRE Stéphane
Loisirs et tourisme	CHASSARD Philippe - DIF Thierry DIF Nicolas - PASSELAIGUE Anaïs
Action économique, soutien et accompagnement aux commerces et à l'agriculture et solidarités	DIF Thierry - LEOTY Daniel - MAHE Cécile SAINT-ROYRE Stéphane
Développement de la communication	BERTHOULE Jonathan - DIF Nicolas PASSELAIGUE Anaïs - BOYER Marie-Claire

VI. DESIGNATION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ECOLE

- VERDIER Alexandre et THERET-BIET Annie.

VII. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU COMITE SYNDICAL DU PNVA

- VERDIER Alexandre, titulaire et PASSELAIGUE Anaïs, suppléant.

VIII. DESIGNATION DES DELEGUES AU SIE DE ROCHEFORT-MONTAGNE

- LEOTY Daniel, titulaire et CHASSARD Philippe, suppléant.

IX. CORRESPONDANT DEFENSE

- VERDIER Alexandre.

X. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT FORET

- PASSELAIGUE Anaïs.

XI. DESIGNATION DES DELEGUES A RBA

- DIF Nicolas, titulaire et LEOTY Daniel, suppléant.

XII. DESIGNATION DES DELEGUES AU S.I.A.E.P.

- VERDIER Alexandre et DIF Thierry.

XIII. DELEGUES AU SMCTOM

BERTHOULE Jonathan et THERET-BIET Annie titulaires - PASSELAIGUE Anaïs et BOYER Marie-Claire, suppléantes.

XIV. DELEGUE STATION VERTE

- VERDIER Alexandre

XV. REFERENT COMMUNAL CLIC SENIOR MONTAGNE

- BOYER Marie-Claire.

XVI. DELEGUES AU SMGF

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal désigne :

- ⇒ Habitants d'Ance, Crouchoux, Orbeville, Prugnoux : **Martine MARION, Régis JUILLARD**
- ⇒ Habitants de Beth : **Philippe KLOECKNER, Marcel JUILLARD**
- ⇒ Habitants de Bagnols, La Garde, Les Vergnes, Le Montel : **Jean MANARANCHE**
- ⇒ Habitants de Bos : **Nicolas DIF**
- ⇒ Habitants de Crespy : **Pascal LADEVIE**
- ⇒ Habitants de Crespy/Gioux : **Aimé CHARBONNEL, Jean-Louis SAUTAREL, Pierre-Yves LHUILLERY**
- ⇒ Habitants de Juilles/Rozier : **Jean-Luc RIBOULET, Marthe GALLAND**
- ⇒ Habitants de Juilles : **Pierre GALLAND**
- ⇒ Habitants Le Ponchet : **Christian MONESTIER**
- ⇒ Habitants La Pruneyre : **Damien MARION**
- ⇒ Commune de Bagnols : **Philippe CHASSARD.**

XVII. CHARGES RPI ANNEE SCOLAIRE 2019/2020

Vu les mesures de confinement nationales mises en place du 17 mars 2020 au 11 mai 2020 et la fermeture de l'école primaire pendant 6 semaines, le Conseil municipal décide de fixer la contribution de chaque enfant à 500 euros pour l'année scolaire 2019/2020 (au lieu de 600 €). **Unanimité**

XVIII. DESIGNATION DU DELEGUE A A.G.E.D.I.

- VERDIER Alexandre.

XIX. DELEGUES A L'EPF-SMAF AUVERGNE

- BERTHOULE Jonathan et SAINT-ROYRE Stéphane.

XX. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que :

- Le devis de la RMCL concernant la remise en état de la cour d'école a été accepté pour un montant de 1 452 € TTC.
- Le projet éolien a été ajourné par la Société ENERTRAG en raison du couloir aérien et du raccordement trop éloigné du site.
- Une journée sera consacrée pour la vente de matériels stockés dans les locaux communaux.
- L'embauche de 2 agents techniques est envisagée. Un stagiaire suite à la vacance d'emploi de février 2020 et un contractuel pour accroissement temporaire d'activité.
- La Commission d'arrondissement de sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite d'exploitation de la salle des fêtes, le projet de rénovation présenté par l'ancienne municipalité sera réétudié.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 juillet 2020

Excusée : Cécile MAHE / Secrétaire de séance : Anaïs PASSELAIGUE.

I. BUDGET 2020 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Le budget 2020 est voté à l'unanimité des membres présents. En fonctionnement, il s'équilibre à la somme de 26 176 € et en investissement à la somme de 37 309 €.

II. BUDGET 2020 DE LA COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	813 250	RECETTES	813 250
Charges à caractère général	309 600	Charges de personnel	1 500
Charges de personnel	225 500	Produits des services et ventes divers	6 888
Atténuation de produits	2 000	Impôts et taxes	192 775
Autres produits de gestion courante	50 340	Dotations subventions	329 513
Charges financières	0	Autres produits de gestion courante	110 000
Dotations aux amortissements	12 810	Excédent de fonctionnement reporté	172 473
Dépenses imprévues	40 000	Produits exceptionnels	101
Virement à section investissement	173 000		

SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DEPENSES : 911 579 €

TOTAL RECETTES : 911 579 €

Dépenses d'ordre (041) : 0 €

Recettes d'ordre (041) : 185 810 €

Virement section fonctionnement	173 000
Amortissement immobilisations	12 810

Dépenses financières et non individualisées : 46 766 €

Recettes financières et non individualisées : 537 325 €

Dépôts et cautionnements reçus	2 000	FCTVA	7 471
Dépenses imprévues	42 266	Excédent fonctionnement capitalisé	275 332
Concessions et droits similaires	1 500	Dépôts et cautionnements reçus	2 000
Matériel de bureau, informatique	1 000	Produits de cession d'immobilisations	10 000
		Solde d'investissement reporté	242 522

Dépenses d'équipement : 864 813 €

Recettes d'équipement : 188 444 €

Programmes Dépenses	RAR	Proposition	Total	Recettes	Total
Réaménagement Salle des Fêtes	316 601		316 601	Subventions FIC et DTER	151 194
Rénovation chalets du camping	17 812		17 812		
Rénovation WC publics	30 000		30 000		
Enfouissement réseaux Aulnat	60 000		60 000		
Achat matériel	9 400		9 400		
Travaux chemins remembrement	223 500		223 500		
Illuminations de Noël	10 000		10 000		
Local d'ostéopathie	1 735	38 265	40 000		
Enfouissement réseaux Parc de loisirs et Bos		60 000	60 000		
Achat véhicule		40 000	40 000		
Travaux sécurité routière		7 500	7 500	Amendes de police	5 250
Projet environnemental Chatusclat / La Thialle		40 000	40 000	Subvention Conseil Départemental	32 000
Plan d'adressage		10 000	10 000		

Adopté à 9 voix pour et 1 abstention (Stéphane SAINT-ROYRE)

II. ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le Conseil Municipal décide la création, à compter du 03 août 2020, d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour une durée de 4 mois du 03 août 2020 au 30 novembre 2020 inclus. **Unanimité**

III. ADHESION AU SYNDICAT A.GE.D.I.

Le Conseil municipal approuve les statuts et adhère au syndicat. **Unanimité**

IV. DESIGNATION D'UN REFERENT AGRICOLE

Le Conseil municipal désigne Stéphane SAINT-ROYRE, référent agricole de la Commune. **Unanimité**

IV. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que :

- pour l'emploi de l'agent technique stagiaire, il n'y a pas lieu de prendre une délibération, le poste étant déjà créé et vacant depuis février 2020.
- Un local sera loué à Monsieur MARCHIVE Jean pour son activité d'auto-entrepreneur. Accepté à l'unanimité.
- Les élus ont droit à une formation dans le cadre de leur nouvelle fonction.

Il a été précisé à l'assemblée :

- qu'une réunion est prévue le 5 août pour l'organisation du Tour de France (Question posée par Monsieur SAINT-ROYRE Stéphane).
- que le projet éolien est ajourné par la Société ENERTRAG (Question posée par Monsieur LANDON François).
- que les indemnités des élus sont fixées par la loi dans le Code Général des Collectivités Territoriales suite à la demande de l'Association des Maires de France (Question posée par Monsieur SERRE Valéry).

Monsieur Eric MATHIEU tient à préciser que son indemnité d'élu aurait pu mais n'a pas été revalorisée en avril 2020 selon sa volonté.

INFORMATIONS DIVERSES

A l'occasion du passage du **TOUR DE FRANCE** le **11 septembre 2020** dans la Commune, la RD 47 (Route de La Tour d'Auvergne – Cros) sera fermée à la circulation, dans les 2 sens, de **10 h 30 à 16 h 30**.

N'hésitez pas à rejoindre la page FACEBOOK de la Commune.